1 Introduction
2 Analyse des dangers : fdssilirub2
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 2-butanone oxime
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdssilirub2
Company	SOUDAL N.V.
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdssilirub2**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdssilirub2

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdssilirub2**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	SOUDAL N.V.
État physique	-
Forme	-
pH	Non disponible
Usage	Produit d'étanchéité
Date FDS	2018-01-10

La FDS date du 2018-01-10. Elle a donc 8 an(s).

La FDS ayant plus de 5 ans, il est *nécessaire* de demander au fournisseur de produire une FDS mise à jour.

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

EmillA a identifié les erreurs de classification potentielles suivantes dans la FDS :

- La substance 2-butanone oxime devrait être classée H301 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance 2-butanone oxime devrait être classée H315 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance 2-butanone oxime devrait être classée H336 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance 2-butanone oxime devrait être classée H350 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance 2-butanone oxime devrait être classée H370 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance 2-butanone oxime devrait être classée H372 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance 2-butanone oxime devrait être classée H373 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance 2-butanone oxime devrait être classée H412 selon les dernières classifications harmonisées publiées par l'ECHA
- La substance 2-butanone oxime est classée H350 et sa concentration (0.1–1.0 %) dépasse le seuil de 0.1 %. Le produit devrait donc être classé H350
- La substance 2-butanone oxime est classée H351 et sa concentration (0.1–1.0 %) dépasse le seuil de 0.1 %. Le produit devrait donc être classé H351

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d’avertissement : Not Applicable

Pictogrammes (SGH) :

Mentions de danger :

Conseils de prudence :

Transport :

- ADR : -
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : -
- IATA : -
- UN : -

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : Rincer immédiatement et abondamment à l’eue. Utiliser du savon si nécessaire. Consulter un médecin si l’irritation persiste.

eyes : Rincer à l’eue. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer le rinçage. Consulter un ophtalmologue si l’irritation persiste.

ingestion : Rincer la bouche à l’eue. Consulter un médecin ou le service médical en cas de malaise.

inhalation : Emmener la victime à l’air frais. En cas de troubles respiratoires, consulter un médecin ou le service médical.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 2-butanone oxime

Identification

- N° CAS : 96-29-7
- N° EINECS : None

Concentration :from 0.1 to 1.0

Dangers :

- H312 Nocif par contact cutané.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H350 Peut provoquer le cancer.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- H373 Risque présumé d’effets graves pour les organes à la suite d’expositions répétées ou d’une exposition prolongée.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Oui
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Oui
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

FICHENovembre 2025Fiche n°257 - 2-Butanone-oximeFiche présentant l’essentiel des données d’hygiène et de sécurité relatives à« 2-Butanone-oxime »avec un rappel de la réglementation française et des recommandations techniques et

médicales.En savoir plus

Généralités | Caractéristiques | VLEPMesurage | Incendie - Explosion[8-10] | Pathologie - Toxicologie | Règlementation | Recommandations

Bibliographie

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	- Gants – aucune spécification supplémentaire (matériau, épaisseur, temps de perçage) est indiquée.
Yeux	- Lunettes de protection – aucune description détaillée (type, matériau, dimensions).
Peau	-
Système respiratoire	- Non requise dans des conditions normales. Aucun masque ou filtre spécifique n'est mentionné.
Corps	- Vêtements de protection – aucun détail supplémentaire (matériau, coupe, niveau de protection) est fourni.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Tenir à l'écart des flammes nues et de la chaleur ; observer une hygiène stricte ; tenir l'emballage bien fermé
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conditions de stockage sûr : - Conserver dans un endroit sec. - Conserver à température de chambre. - Conforme à la réglementation. - Temps de stockage maximum : 1 année(s). Incompatibilités potentielles : - Tenir à l'écart des sources de chaleur. Matériau d'emballage approprié : Matière synthétique.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Produit d'étanchéité